



Paris, le 3 octobre 2017

## Les conditionneurs, acteurs majeurs de la qualité du miel en France

Le miel vendu dans les points de vente en France est traité à **80 %** par les **conditionneurs, adhérents du Syndicat Français des Miels**. Exerçant un métier peu connu, ils sont pourtant les garants de la qualité du miel vendu.

Leur rôle et leur engagement au quotidien : être garants de la qualité du miel qui est vendu aux consommateurs ou aux entreprises qui l'utilisent comme ingrédient dans leurs recettes. Les adhérents du Syndicat Français des Miels représentent **50 % des ventes en France**.

### Le conditionnement : un savoir-faire à part entière

Le miel est fabriqué par les abeilles à partir du **nectar** des fleurs. Pour produire un kilo de miel, une abeille visite près de 500 000 fleurs et parcourt environ 40 000 km. Même si le miel est un produit pur et naturel, il doit absolument être contrôlé avant d'être mis en pot, car il est impossible de savoir si la zone visitée par l'abeille est exempte de toute pollution environnementale.

C'est principalement là que réside le savoir-faire des adhérents du Syndicat Français des Miels. Ils sélectionnent et analysent les miels qu'ils conditionnent pour en garantir la qualité et la conformité à la réglementation.

Avant d'être commercialisés par les **conditionneurs**, les miels font l'objet de nombreux **contrôles**, quelle que soit leur provenance, afin de garantir leur qualité et leur sécurité.

Les analyses sont réalisées par des **laboratoires accrédités** qui ont recours à des technologies telles que la résonance magnétique nucléaire. Les contrôles effectués sont les suivants :

- **contrôle organoleptique** pour détecter les défauts de composition (couleur, odeur, saveur, texture) ;
- **contrôle physico-chimique** pour repérer la présence de pesticides, antibiotiques et s'assurer du taux d'humidité ;
- **contrôle pollinique**, enfin, pour valider l'origine florale/végétale et géographique et déceler d'éventuels OGM.

.../...



Syndicat Français des Miels

## Qualité gustative et étiquetage : une réglementation stricte

Le savoir-faire des conditionneurs consiste aussi à sélectionner les miels en fonction de leur origine, florale ou végétale, de leur niveau de qualité, et à réaliser des mélanges de miels pour répondre aux attentes des consommateurs en termes de goût et de texture.

L'étiquetage répond à une **réglementation stricte** qui impose d'indiquer l'origine géographique des miels sur l'emballage. Il peut s'agir d'un pays ou d'une zone géographique. Quelle que soit l'origine des miels, la qualité est garantie par les contrôles effectués par les conditionneurs avant toute mise sur le marché.

Grâce à tous ces contrôles, les conditionneurs garantissent un niveau élevé de qualité du miel qu'ils vendent :

- le miel mis sur le marché par les adhérents du Syndicat Français des Miels est composé à 100 % de miel : les produits qui contiendraient autre chose que du miel ne sont pas mis sur le marché ;
- le miel conditionné par les adhérents du Syndicat Français des Miels est un miel de qualité, quelle que soit sa provenance.

Une charte de déontologie de la profession a été signée en ce sens par les adhérents du Syndicat.

## À propos du Syndicat Français des Miels

Le Syndicat Français des Miels a été créé en 1969 à l'initiative d'entreprises conditionnant les miels en pot pour une consommation directe ou à destination des industries alimentaires utilisant le miel comme ingrédient dans leurs recettes. Il est aujourd'hui composé de 12 entreprises pour la plupart familiales, fortement ancrées dans le patrimoine régional et ayant pour la plupart un historique d'apiculteurs.

Le Syndicat a pour mission d'accompagner le développement de la filière apicole en France, d'être l'interface entre les conditionneurs de miels, les pouvoirs publics et les organismes liés aux professions apicoles, d'accompagner les entreprises du Syndicat sur la réglementation, la qualité et la sécurité des produits, de promouvoir l'image des miels auprès des consommateurs et de créer des synergies pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international.

Contact presse :  
Géraldine Clatot  
+33 6 87 81 16 11  
geraldine.clatot@ginkgo-rp.com